

MARCHE N° 2023041

REQUALIFICATION ET EXTENSION DU DEPOT DES TRANSPORTS A NIORT

Avenant n° 2

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, COLAS, 582 route de Paris, 79180 CHAURAY, SIRET 329 338 883 00989

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2023041 relatif à la requalification et extension du dépôt des transports à Niort (lot n° 1 – VRD) signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et COLAS et notifié le 19 octobre 2023 ;
- l'avenant n° 1 à ce marché, notifié le 12 juillet 2024 ;
- Les articles L. 2194-1 alinéa 6° et R. 2194-7 du Code de la commande publique ;
- la délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 23 juin 2025 autorisant la signature du présent avenant ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Au gré de l'avancement des travaux, il est devenu nécessaire de procéder aux modifications suivantes : modification structure voirie, de bordures, complément réseau pluvial, anticipation réseau électrique pour alimentation des bus, modification des mats d'éclairage.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les prestations décrites au marché initial sont modifiées pour prendre en compte les travaux identifiés aux annexes mentionnées à l'article 3 du présent avenant.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

Lot n°	Désignation du lot	Montant HT initial du marché (TF+TO)	Montant HT de l'avenant 1	Montant HT de l'avenant 2	Montant HT du marché après avenant(s)	% entre marché initial et avenant(s)
1	VRD	1 526 447.50 €	62 794,00 €	90 610,25 €	1 679 851,75 €	10,05 %

ARTICLE 3 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 4 devis (1668964, 1782819, 1635273 et 1781673)

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le.,
Le représentant légal de la CAN



WE OPEN THE WAY

ETABLISSEMENT DE NIORT
582 Route De Paris
79180 CHAURAY
Tél : 0549080658
SIRET : 329338830089

Page 1 / 2
Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 079-200041317-20250623-C__16_06_2025-DE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT
PL MARTIN BASTARD
79000 NIORT

Nos réf : Doc 1668964 | Op 27802
Dossier suivi par : Morgane FOURN

CHAURAY, le 21/05/25

DEVIS : NIORT - CAN - dépôt des transports - Piquage des descentes de dalles de la casquette de l'atelier

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
1	Descentes de dalles de la casquette de l'atelier maintenance Création d'un piquage sur tabouret avec remontée d'un tuyau PVC Ø125 pour raccordement descentes SMAC 1ml de tuyau	F	1.000	450.00	450.00
2	Création d'un piquage dans le regard R6 avec remontée d'un tuyau PVC Ø125 pour raccordement descentes SMAC 6ml de tuyau du regard à la descente	F	1.000	1 000.00	1 000.00
3	Création de piquage dans buse béton Ø500 avec remontée d'un tuyau PVC Ø125 pour raccordement descentes SMAC 3ml de tuyau par branchement	F	3.000	500.00	1 500.00
Conditions particulières : La présente offre est valable 3 mois.					

Montant total HT (EUR)	2 950.00
TVA 20.0%	590.00
Montant total TTC (EUR)	3 540.00

Conditions de règlement : Virement Sécurisé (FR) - 30 jours date de facture

Fait à CHAURAY, le mercredi 21 mai 2025

Chef d'agence
Maxime LE BRUN

COLAS FRANCE - Etablissement de NIORT
582 route de Paris - BP 20020 - 79182 CHAURAY Cedex
Tél. : 05 49 08 06 58 - Fax : 05 49 08 06 72
Siret : 329 338 883 00989 - APE 4211Z
S. de 54 134 933 € - TVA 75 329 338 883

Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD"



WE OPEN THE WAY

ETABLISSEMENT DE NIORT
582 Route De Paris
79180 CHAURAY
Tél : 0549080658
SIRET : 3293388830089

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 079-200041317-20250623-C__16_06_2025-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT
PL MARTIN BASTARD
79000 NIORT

Nos réf : Doc 1782819 | Op 27802
Dossier suivi par : Morgane FOURN

CHAURAY, le 21/05/25

DEVIS : NIORT - CAN - Dépôt transports - Modification revêtements sur entrée piétonne

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
1	MOINS-VALUE MARCHE DE BASE				
1.1	Enrobés VL en moins	m²	-45.000	14.50	-652.50
1.2	Marquage en moins passage piéton en lieu et place et zébra devant accès atelier maintenance vélos	m²	-17.000	9.50	-161.50
	Total chapitre : MOINS-VALUE MARCHE DE BASE				-814.00
2	PLUS-VALUE MARCHE DE BASE				
2.1	Béton balayé en lieu et place des enérobés VL	m²	45.000	35.50	1 597.50
2.2	Résine pépite gris flanelle 2.5/5 sur enrobés sur la voirie en enrobés, pour relier les 2 zones en béton balayé	m²	15.000	55.00	825.00
	Total chapitre : PLUS-VALUE MARCHE DE BASE				2 422.50
	Conditions particulières : La présente offre est valable 3 mois.				

Montant total HT (EUR)	1 608.50
TVA 20.0%	321.70
Montant total TTC (EUR)	1 930.20

Conditions de règlement : Virement Sécurisé (FR) - 30 jours date de facture

Fait à CHAURAY, le mercredi 21 mai 2025
Chef d'agence
Maxime LE BRUN

Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD"

P.O.

COLAS FRANCE - Etablissement de NIORT
582 route de Paris - BP 20020 - 79182 CHAURAY Cedex
Tél. : 05 49 08 06 58 - Fax : 05 49 08 06 72
Siret : 329 338 883 00989 - APE 4211Z
SAS Capital de 54 134 933 € - TVA 75 329 338 883



WE OPEN THE WAY

ETABLISSEMENT DE NIORT
582 Route De Paris
79180 CHAURAY
Tél : 0549080658
SIRET : 329338830089

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT
PL MARTIN BASTARD
79000 NIORT

Nos réf : Doc 1635273 | Op 27802
Dossier suivi par : Morgane FOURN

CHAURAY, le 27/03/25

DEVIS : NIORT - CAN - dépôt des transports - Réalisation d'optibase sous les stationnements bus

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
1	Réalisation d'un stationnement PL en enrobés noir (suivant proposition technique COLAS)				
1.1	Moins-value marché de base				
1.1.1	GNT 0/31.5 ép. 15cm	m²	-3 560.000	6.00	-21 360.00
	Total chapitre : Moins-value marché de base				-21 360.00
1.2	Plus-value marché de base				
1.2.1	Rechargement de 12cm pour avoir une vue de bordures de 2cm sur les 9 places situées près du PDL	m²	540.000	5.00	2 700.00
1.2.2	OPTIBASE sur 8cm	m²	3 560.000	21.00	74 760.00
	Total chapitre : Plus-value marché de base				77 460.00
	Total chapitre : Réalisation d'un stationnement PL en enrobés noir (suivant proposition technique COLAS)				56 100.00
	Conditions particulières : La présente offre est valable 15 jours.				

Montant total HT (EUR)	56 100.00
TVA 20.0%	11 220.00
Montant total TTC (EUR)	67 320.00

Conditions de règlement : Virement Sécurisé (FR) - 30 jours date de facture

Fait à CHAURAY, le jeudi 27 mars 2025
Chef d'agence
Maxime LE BRUN

Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD"


COLAS FRANCE - Etablissement de NIORT
582 route de Paris - BP 20020 - 79180 CHAURAY Cedex
Tél. : 05 49 08 06 58 - Fax : 05 49 08 06 72
Siret : 329 338 883 00989 - APE 4211Z
Capital de 54 134 933 € - TVA 75 329 338 883



WE OPEN THE WAY

ETABLISSEMENT DE NIORT
582 Route De Paris
79180 CHAURAY
Tél : 0549080658
SIRET : 3293388830089

Page 1 / 4

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 079-200041317-20250623-C__16_06_2025-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT
PL MARTIN BASTARD
79000 NIORT

Nos réf : Doc 1781673 | Op 27802
Dossier suivi par : Morgane FOURN

CHAURAY, le 21/05/25

DEVIS : NIORT - CAN - dépôt des transports - travaux complémentaires (séparation MOAMOE)

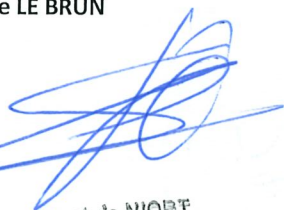
N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
1	DEMANDES MOE				
1.1	Eclairage				
1.1.1	Déplacement de candélabres et des boucles d'alimentation	U	4.000	550.00	2 200.00
1.1.2	Ajout de candélabres avec création d'une boucle d'alimentation				
1.1.2.1	Tranchée + 1Ø63	ml	15.000	35.50	532.50
	Total chapitre : Ajout de candélabres avec création d'une boucle d'alimentation	U			532.50
1.1.3	Modification taille des massifs de candélabres				
1.1.3.1	Moins-value marché de base (mât 6m maximum)	U	-28.000	185.00	-5 180.00
1.1.3.2	Mâts HT 4,50m	U	7.000	185.00	1 295.00
1.1.3.3	Mâts HT 7m	U	6.000	275.00	1 650.00
1.1.3.4	Mâts HT 10m	U	21.000	310.00	6 510.00
1.1.3.5	Mâts HT 14m	U	2.000	345.00	690.00
	Selon plan Bouygues Energies				
	Total chapitre : Modification taille des massifs de candélabres				4 965.00
	Total chapitre : Eclairage				7 697.50
1.2	Pluvial : création grille sur parking VL				
	Afin de garder une hauteur plus ou moins constante sous bardage du batiment				
1.2.1	Canalisation EP PVC Ø160	ml	12.000	75.00	900.00
1.2.2	Création grille avaloir	U	1.000	650.00	650.00
	Total chapitre : Pluvial : création grille sur parking VL				1 550.00
1.3	Travaux préparatoire et terrassement				
1.3.1	Mise à niveau de fond de forme	m²	65.000	13.50	877.50
1.3.2	Réglage et compactage du fond de forme	m²	65.000	1.00	65.00
1.3.3	géotextile	m²	65.000	0.55	35.75
1.3.4	Gnt 0/31.5 ép. 20cm	m²	65.000	7.20	468.00
	Terrasse bois non prévue initialement				
	Total chapitre : Travaux préparatoire et terrassement				1 446.25
1.4	Voirie				
1.4.1	Coffrage béton après accès atelier vélo (bavette trop basse)	ml	25.000	10.00	250.00
	Total chapitre : Voirie				250.00
	Total chapitre : DEMANDES MOE				10 943.75
2	DEMANDES MOA				

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
2.1	Signalisation au sol temporaire pour désengorgement parking personnel	F	1.000	700.00	700.00
2.2	Bornes de recharges électriques				
2.2.1	Déplacement des arrivées des alimentations pour les futures bornes bus	U	9.000	430.00	3 870.00
	Suite point avec exploitant lors de la réunion du 26/02/2025				
2.2.2	Réalisation de massif béton 800*800 pour mise en place des bornes bus	U	9.000	350.00	3 150.00
2.2.3	Déplacement des arrivées des alimentations pour les futures bornes VL	U	3.000	175.00	525.00
	Suite inversion d'une place et de l'allée menant à l'accès atelier vélo				
	Total chapitre : Bornes de recharges électriques				7 545.00
2.3	Réseaux pour futures ombrières				
2.3.1	Terrassement d'une tranchée à 13 fourreaux	ml	16.000	130.00	2 080.00
2.3.2	Fourniture et pose de 13 fourreaux Ø160	ml	16.000	98.00	1 568.00
	Total chapitre : Réseaux pour futures ombrières				3 648.00
2.4	Modification télécom				
2.4.1	Récupération des 2Ø42/45 en tranchée et mise en oeuvre de coudes grands rayons	F	1.000	250.00	250.00
2.4.2	Tranchée + 2Ø42/45	ml	25.000	41.00	1 025.00
2.4.3	Fourniture et pose d'une chambre de tirage LOT	U	1.000	140.00	140.00
	Total chapitre : Modification télécom				1 415.00
2.5	Voirie				
2.5.1	Modification voirie devant portes atelier maintenance				
2.5.1.1	Dépose et évacuation de bordures béton	ml	45.000	5.00	225.00
2.5.1.2	Fourniture et pose de bordures béton T2	ml	50.000	24.50	1 225.00
2.5.1.3	Création de structure de voirie dans la partie espace vert	F	1.000	1 000.00	1 000.00
2.5.1.4	Déplacement de 3 massifs de candélabres avec modification de réseau	U	3.000	550.00	1 650.00
2.5.1.5	Suppression d'une grille avaloir	U	1.000	250.00	250.00
2.5.1.6	Création d'une nouvelle grille avaloir avec modification du branchement vers TUBOSIDER	F	1.000	1 350.00	1 350.00
	Total chapitre : Modification voirie devant portes atelier maintenance				5 700.00
	Total chapitre : Voirie				5 700.00
	Total chapitre : DEMANDES MOA				19 008.00
	Conditions particulières : La présente offre est valable 3 mois.				

Montant total HT (EUR)	29 951.75
TVA 20.0%	5 990.35
Montant total TTC (EUR)	35 942.10

Conditions de règlement : Virement Sécurisé (FR) - 30 jours date de facture

Fait à CHAURAY, le mercredi 21 mai 2025

Chef d'agence
Maxime LE BRUNDate et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD"P.O. 

COLAS FRANCE - Etablissement de NIORT
22 route de Paris - BP 20020 - 79182 CHAURAY Cedex
Tél. : 05 49 08 06 58 - Fax : 05 49 06 06 72
Siret : 329 338 883 00000 - APE 4211Z
SAS au capital de 54 134 933 € - TVA TE 329 338 883

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le



ID : 079-200041317-20250623-C__16_06_2025-DE

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE TRAVAUX

Nos ventes et travaux sont soumis aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions d'achat.

1- FORMATION DU CONTRAT ET CESSIION : Notre offre définit les conditions particulières venant compléter ou modifier les présentes conditions générales. Elle reste valable deux mois et doit être signée du client pour former contrat. Toute commande reçue du Client devra recevoir acceptation expresse de notre part. La commande acceptée, éventuellement assortie de modifications, constituera dans ce cas les conditions particulières. Pour les ventes de produits, et en l'absence de commande préalable formalisée par écrit, le bon de livraison ou d'enlèvement sera réputé valoir lettre ou bon de commande et constituera le contrat de vente entre notre société et le Client. Le Client consent par avance à la cession du contrat, par notre société, à toute société sous contrôle commun au sens de l'article L233-3 du Code de commerce.

2- INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes : les caractéristiques essentielles de la prestation de travaux à réaliser, son prix et ses éventuels frais annexes ; en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel la société s'engage à fournir la prestation commandée ; les informations relatives à l'identité de la société, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ; les informations relatives aux garanties légales et contractuelles ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ; la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

3- CONFIDENTIALITE : Toutes les études, plans, avant-projets, solutions techniques, devis, même lorsqu'ils sont établis sur la base d'informations fournies par le Client, sont la propriété intellectuelle de notre société. Ils ne peuvent être utilisés, reproduits ou communiqués à des tiers par le Client, sous peine de dommages et intérêts.

4 – LIEU ET DELAIS D'EXECUTION : Les parties conviendront ensemble de la date de démarrage des travaux et des délais d'exécution. Le Client fera son affaire de l'ensemble des formalités légales et/ou autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux prévus aux présentes. Le lieu d'exécution devra, à la date de démarrage, être accessible et les ouvrages préparatoires réalisés de façon à permettre le démarrage des travaux dans les conditions de notre offre. Les délais d'exécution ne commenceront à courir qu'au jour où les conditions de démarrage seront réunies, en ce compris : les autorisations administratives et documents techniques nécessaires, la fin du délai de rétractation de

8 – RESERVE DE PROPRIETE : Pour les fournitures ouvrant droit à l'application de cette disposition, notre société conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif du prix. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au Client, dès la livraison ou l'enlèvement, de la garde, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des responsabilités liées aux dommages qu'ils pourraient occasionner.

9 – CONDITIONS DE PRIX : Les prix de vente sont inscrits sur le barème en vigueur disponible sur demande, sauf pour les commandes faisant l'objet d'un devis particulier. Sauf précision contraire, les marchés de travaux sont traités à prix unitaires. Les prix sont stipulés hors taxes, fermes, aux conditions économiques en vigueur le mois précédant l'offre. Lorsque le projet du Client nécessite l'intervention d'au moins deux sociétés et dans l'hypothèse où notre société serait chargée de la coordination, les frais en résultant s'ajouteraient aux prix stipulés. Toute prise en charge ou participation de la société à un compte prorata ou aux dépenses d'intérêt commun dans le cadre de la réalisation des travaux est exclue. Une révision du prix convenu sera appliquée sur la base d'une formule de variation déterminée en fonction de la nature des travaux et des matériaux mis en œuvre. Les prix seront révisés mensuellement par application de la formule : $P = Po \times I \times J \times 10$

Avec : P : le prix révisé HT Po : le prix initial HT I 10 : la valeur de l'Index le plus adapté en fonction de la nature de la prestation (TP03 pour le terrassement, TP09 pour les enrobés, publiés par l'INSEE) du mois de notre offre In : la valeur du même Index du mois d'exécution des travaux ou de livraison des matériaux.

En cas de changement sur la nature des travaux ou de variation de plus ou moins 20 % dans le volume des ventes ou des travaux, par rapport aux quantités prévues au devis, notre société se réserve le droit de revoir les prix unitaires de l'offre.

10- GARANTIE DE PAIEMENT : Pour les marchés de travaux conclus pour la satisfaction de besoins d'une activité professionnelle et dont le montant est supérieur à 12.000 € HT, le Client sera, conformément à l'article 1799-1 du Code civil, tenu de mettre en place une garantie de paiement. Pour tout autre contrat, en ce compris les ventes de fournitures, notre société se réserve le droit, à tout moment, d'exiger une garantie de paiement selon les formes et modalités prévues à l'article 1799-1 du Code civil et pour un montant correspondant au montant du contrat ou des sommes restantes dues. En cas de refus de fournir la garantie demandée, notre société pourra suspendre les travaux ou résilier le marché de plein droit, sans indemnité et aux torts du Client. La suspension interviendra huit jours après mise en demeure non suivie d'effet. Cette suspension résultant du simple refus de fournir la garantie demandée n'est pas conditionnée par un défaut de paiement.

La garantie de paiement sera libérée après le règlement effectif de la dernière facture.

11- RECEPTION DES TRAVAUX : Les parties sont tenues de procéder à la réception des travaux. Cette réception revêt, par principe, la forme d'un procès-verbal signé par le Client et la société. A défaut et lorsque le Client aura pris possession de l'ouvrage, la réception sera constatée par courrier envoyé par la société, en RAR. En l'absence de contestation du Client dans le délai d'un mois, la réception sera acquise au jour de la date d'émission du courrier RAR, et ce, même sans complet paiement du prix par le Client. Une réception partielle des ouvrages sera effectuée dans les mêmes conditions, notamment en cas de travaux comportant plusieurs lots et faisant intervenir plusieurs sociétés.

12- PAIEMENT DU PRIX : Sauf conditions particulières, le prix est payable comptant et sans escompte à réception de la facture. Les chantiers d'une durée supérieure à un mois ouvriront droit au paiement d'acomptes sur la base de situation mensuelle correspondant à l'avancement des travaux. Ces situations mensuelles n'auront qu'un caractère provisoire. Une facture définitive sera établie en fin de chantier. Si le contrat est conclu hors établissement avec un consommateur, le paiement de l'acompte ne pourra intervenir qu'à l'issue d'un délai de sept jours à compter de la signature de l'offre ou de la commande conformément à l'article L.221-10 du Code de la consommation ; Si le Client souscrit un crédit à la consommation, l'avance ne pourra pas être payée tant qu'il n'a pas accepté ce crédit. En cas de paiement au comptant accepté par le Client, la société lui remettra un récépissé valant reçu et comportant la reproduction intégrale des dispositions des articles L. 312-52, L. 312-53 et L. 341-10 du Code de la consommation ; ou conditions particulières fixant un pourcentage plus élevé, une avance égale à 30 % du montant des travaux sera versée lors de la commande. Au cas où plusieurs situations mensuelles seraient établies, cette avance sera déduite de la facture définitive. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit de notre société. Tout paiement partiel s'imputera sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus ancienne. La contestation partielle d'une facture ou d'une situation ne dispense pas le Client du règlement de la partie non contestée. En cas de défaut de paiement, la société pourra surseoir à l'exécution des travaux ou résilier le marché de plein droit et sans indemnités, après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai de huit jours. Toutes les échéances deviendront immédiatement et de plein droit exigibles. Indépendamment des dommages et intérêts qui pourraient lui être réclamés, le Client sera redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application

d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE majoré de 10 points. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €, sera exigible de plein droit, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

13- TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES Notre société est amenée à traiter, en qualité de responsable de traitement, certaines données personnelles, notamment les noms, prénoms, adresse courriel professionnelle, etc. (les « Données ») du Client et/ou de ses collaborateurs et/ou représentants (les « Personnes Concernées ») afin d'assurer le suivi contractuel et la communication avec le Client. Ces traitements sont effectués directement ou indirectement par le biais de sous-traitants de données personnelles. Notre société informe le Client qu'il utilise, à ce titre, les outils et solutions Microsoft 365 et SAP. Les Personnes Concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, droit à l'oubli, droit d'opposition au traitement, droit de limitation du traitement, droit à la

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20250623-C... 16 06 2025-DE

traitement par notre Société, de leurs Données, nécessaires à l'exécution du Contrat ou en relation avec le Contrat. Il garantit avoir obtenu tout accord qui serait requis de leur part et effectuer lesdites communications de Données en conformité avec le droit applicable.

14- OBLIGATION D'INFORMATION : Notre société est tenue à une obligation de conseil qui ne peut être mise en œuvre sans information claire et préalable par le Client. A ce titre et préalablement à l'élaboration de notre offre, le Client informera notre société, sur les risques spécifiques des travaux, comme, par exemple, la présence de réseaux enterrés (gaz, électricité, eau), la présence sur les zones de travaux de substances dangereuses (amiante, goudron, plomb...), la situation spécifique de l'ouvrage au regard du droit de propriété des tiers et des contraintes liées aux prescriptions d'urbanisme (servitudes, permis de construire, autorisations spécifiques), les risques liés à l'environnement, les risques de trouble de voisinage compte tenu notamment de la nature des travaux, de leur période de réalisation, de leur durée, de leur localisation, l'usage futur des ouvrages et/ou des fournitures afin que l'offre proposée réponde aux attentes spécifiques du Client, l'intervention d'entreprises susceptibles de nécessiter la mise en place d'une coordination au sens de la loi n°93- 1418 du 31 décembre 1993. En application de cette obligation d'information, le Client communiquera tous les documents et plans nécessaires à la complète information de notre société. En cas de manquement du Client à son obligation et dans l'attente des informations ou complément d'informations, notre société pourra surseoir à l'exécution des travaux. Le Client en supportera alors les conséquences sur les délais et les prix. Le Client fera son affaire de l'ensemble des formalités légales et/ou autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux prévus aux présentes.

15 – GARANTIE : Les produits vendus ou les travaux exécutés sont soumis aux dispositions légales concernant les obligations de garantie. La garantie est exclue si le produit vendu ou les travaux réalisés qui satisfont à une utilisation normale ne conviennent pas à l'utilisation spécifique qui en est faite à moins que celle-ci n'ait été portée à la connaissance de notre société au moment de la commande, si le résultat défectueux provient de l'usure normale ou du défaut d'entretien du produit ou du fait du Client ou

d'un tiers. Lorsque la prestation de notre société se limite à l'application d'un revêtement sur un support fourni par le Client, celui-ci est tenu de garantir la tenue de ce support. Il appartient au Client en cas de doute sur ses caractéristiques d'en avertir notre société lors de l'établissement du devis, en lui permettant de réaliser les vérifications opportunes. A défaut, et en cas de survenance de désordres liés à un défaut de ce support, le Client renonce à rechercher la responsabilité de notre société. En tout état de cause, la responsabilité de notre société est limitée au montant de l'offre ou de la commande et pour les seuls dommages directs à l'exclusion de toutes pertes d'exploitation et s'agissant de la vente de produits, matériaux ou fournitures, du coût de dépose/repose.

16 – ETHIQUE

Pendant toute la durée du contrat, le Client s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires nationales, européennes et internationales relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, au respect du droit de la concurrence et aux sanctions économiques ou financières ou à des mesures restrictives.

Le Client prend connaissance et s'engage à respecter :

- Le code éthique de notre société accessible via le lien suivant : code-dethique-2022.pdf (colas.com) ;
- Le code de conduite anticorruption de notre société accessible via le lien suivant : code-de-conduite-anti-corruption-2022.pdf (colas.com) ;
- La Charte Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) « fournisseurs » de notre société accessible via le lien suivant <https://www.bouygues.com/wp-content/uploads/2021/10/charte-rse-fournisseurs-et-sous-traitants-fr-2022.pdf>. Ensemble la « Documentation ».

Conformément aux règles éthiques du Groupe Colas et aux dispositions légales en vigueur, le Client peut à tout moment signaler un fait qui lui paraîtrait contraire à l'éthique ou à cette Documentation sur la plateforme de recueil des signalements de notre société disponible à l'adresse www.colas.besignal.com. Le Client conduit ses activités en s'abstenant de tout comportement qui pourrait favoriser ou placer l'un des collaborateurs et/ou dirigeants de notre société dans une situation de conflits d'intérêts avec notre société ou le Groupe Bouygues. Le Client informera le responsable éthique de notre société si une telle situation se présente.

Le Client se porte fort du respect des termes du présent article par toute personne sous sa responsabilité, et notamment ses sous-traitants, ou agissant en son nom et pour son compte.

Le non-respect de ces stipulations par le Client engage sa responsabilité vis-à-vis de notre société et pourra entraîner la résiliation de plein droit du

contrat/de la commande à ses torts, sans préjudice du droit de notre société d'obtenir réparation de l'ensemble du préjudice subi.

17 – REGLEMENT DES LITIGES ET DROIT APPLICABLE : Tout litige sera de la compétence du tribunal dans le ressort duquel se trouve le siège de notre société, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs. En application de l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout Client ayant la qualité de consommateur au sens dudit code pourra néanmoins saisir gratuitement, à défaut d'accord amiable, le médiateur de la consommation, dont relève notre société, à savoir l'Association des Médiateurs Européens, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à notre société. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer : (i) soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com (ii) soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. La loi française est seule applicable. Les présentes CGV sont également accessibles à partir du lien de connexion suivant : <https://www.colas.com/fr/liens-utilites>